

SAC-160311

UNIVERSITÉ DE MONCTON

238^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 11 mars 2016

<http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>

EDMUNDSTON * MONCTON * SHIPPAGAN

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE.....	4
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION.....	4
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE.....	4
4. CORRESPONDANCE	4
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-151030	4
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL.....	5
7.1. (7.1) Composition du collège électoral et uniformisation des Statuts et règlements.....	5
7.2. (10) Restriction facultaire – Formation linguistique	5
7.3. Autres	5
8. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES.....	5
8.1. Modifications aux programmes de biologie	5
8.2. Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en travail social.....	6
8.3. Conditions de maintien au programme de Baccalauréat en travail social (programme régulier).....	6
8.4. Modification aux règlements de cycle supérieur 22.2, 31 et 32.....	6
8.5. Modification aux règlements 2 (Programmes), 2.01 (Programmes reconfigurés) et 1.6.3 (Cours au choix)	6
8.6. Reconfiguration du Baccalauréat en commerce.....	7
8.7. Reconfiguration du B.A.-B. Éd. (primaire)	7
8.8. Abolition de la Maîtrise ès sciences (études familiales)	7
8.9. Reconfiguration des programmes en sciences de l'éducation – B.A.-B. Éd. (Majeure en histoire, Majeure en géographie, Majeure en anglais et Majeure en études françaises)	8
8.10. Nouveau règlement 3.7 – Programmes de majeure et mineure, de baccalauréat multidisciplinaire ou de double majeure.....	8
8.11. Modification du texte de présentation des programmes de sciences à régime coopératif.....	8
8.12. Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social	8
8.13. Propositions de modifications au programme d'immersion en français langue seconde	9
8.14. Modifications aux cours et programme de Mineure en français langue seconde.....	9
8.15. Projet de règlement sur le plan de cours.....	9
8.16. Projet de modification du règlement 2.01.6.1 sur le baccalauréat multidisciplinaire	9
8.17. Projet de modification de la Mineure en musique.....	10
8.18. Résolutions transmises à titre d'information.....	10
9. NOMINATION AU COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES	10
10. COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER.....	10
11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER.....	11
12. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-151117 ET CGV-151205	12
13. AFFAIRES NOUVELLES	12
13.1. Test de compétences langagières en français (TCLF).....	12
13.2. Remerciements	12
14. PROCHAINE RÉUNION	12
15. CLÔTURE	13

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	14
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	46
ANNEXE 3 : Documents	47
Document A : Lettre de la Fédération des étudiants et des étudiantes du centre universitaire de l'Université de Moncton.....	A(1-3)
Document B : Ordre du jour adopté	B(1-2)
Document C : Restriction facultaire – Formation linguistique	C(1-6)
Document D : Rapport du Comité des programmes	D(1-523)
Document E : Nomination au Comité d'attestation d'études.....	E(1-3)
Document F : Tiré à part de l'article 1 de la <i>Politique de sélection des cadres</i>	F(1-3)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. OUVERTURE

8 h 35 : Le président de l'assemblée souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il nomme les personnes excusées. Il nomme également Teréz Rétfalvi et Pascal Robichaud scrutateurs. L'heure de clôture de la réunion est fixée à 16 h 30.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

4. CORRESPONDANCE

Voir le Document A, p. 1-3

- Lettre de la Fédération des étudiants et des étudiantes du Centre universitaire de Moncton adressée aux membres du Sénat académique de l'Université de Moncton, datée du 16 février 2016 ayant comme objet : *Test de compétences langagières en français (TCLF)*.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document B, p. 1-2

Ajout :

R : 01-SAC-160311

Jean-François Cyr, appuyé par Shawn Beaulieu, propose :

« Que l'on ajoute la question du Test de compétences langagières en français (TCLF) au point 13.1 (Affaires nouvelles). »

Vote sur R01 Pour 25 Contre 3 ADOPTÉE

R : 02-SAC-160311

Lise Dubois, appuyée par Matthieu LeBlanc, propose :

« Que l'ordre du jour SAC-160311 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-151030

R : 03-SAC-160311

Blanca Navarro Pardiñas, appuyée par Hector Adégbidi, propose :

« Que le procès-verbal SAC-151030 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

8.9. **Reconfiguration des programmes en sciences de l'éducation – B.A.-B. Éd. (Majeure en histoire, Majeure en géographie, Majeure en anglais et Majeure en études françaises)**

R : 16-SAC-160311

André Samson, appuyé par Marianne Cormier, propose :

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées aux programmes de B.A.-B. Éd. (secondaire), majeure en anglais, études françaises, géographie et histoire. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

8.10. **Nouveau règlement 3.7 – Programmes de majeure et mineure, de baccalauréat multidisciplinaire ou de double majeure**

R : 17-SAC-160311

André Samson, appuyé par Sébastien Deschênes, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abrogation du règlement universitaire 2.01.5.2 (Admission) et l'adoption des règlements 3.7, 3.7.1, 2.11, 2.11.1, 2.11.2, 2.12, 2.12.1 et 2.12.2. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 15 à 10 h 30

8.11. **Modification du texte de présentation des programmes de sciences à régime coopératif**

R : 18-SAC-160311

André Samson, appuyé par Georges Semedo Cabral, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux objectifs, conditions d'admission, conditions de maintien et autres exigences des programmes coopératifs pour les programmes suivants : Baccalauréat en informatique appliquée – régime coopératif; Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biochimie) – régime coopératif; Baccalauréat ès sciences (Majeure en biochimie) – régime coopératif; Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) – régime coopératif; Baccalauréat ès sciences (Majeure en biologie) – régime coopératif; et Baccalauréat ès sciences (Majeure en mathématiques) – régime coopératif. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

8.12. **Reconfiguration du programme de la Mineure en développement personnel et social**

R : 19-SAC-160311

André Samson, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« Que dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Sénat académique accepte les modifications proposées à la Mineure en Développement personnel et social. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

8.17. **Projet de modification de la Mineure en musique**

R : 26-SAC-160311

André Samson, appuyé par Matthieu LeBlanc, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la Mineure en musique (répartition des cours obligatoires et à option). »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

8.18. **Résolutions transmises à titre d'information**

Voir page 515 – Document D : Rapport du Comité des programmes

9. **NOMINATION AU COMITÉ D'ATTESTATION D'ÉTUDES**

Voir le Document E, p. 1-3

Professeure ou professeure membre du Sénat académique

R : 27-SAC-160311

Mise en candidature :

Mathieu Lang

Proposé par Étienne Dako

Mathieu Lang est élu membre du Comité d'attestation d'études.

10. **COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**

Voir le Document F, p. 1-3

Le recteur et vice-chancelier quitte la salle.

La secrétaire générale explique que le recteur et vice-chancelier sollicite un deuxième mandat. Elle explique la procédure de renouvellement. Le Sénat académique procède à la nomination de membres du Comité consultatif de sélection. Le Comité dispose de trois mois pour faire son travail.

Étudiante ou étudiant membre du Sénat académique

R : 28-SAC-160311

Mise en candidature :

Shawn Beaulieu

Proposé par Jean-François Cyr

Shawn Beaulieu est élu membre du Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier.

Deux sénatrices ou sénateurs

R : 29-SAC-160311

Mises en candidature :

Marthe Robichaud
Lise Dubois
Étienne Dako

Proposée par Guillaume Lanteigne
Proposée par Marianne Cormier
Proposé par Mona-Luiza Ungureanu

Vote par scrutin secret.

Scrutateurs : Teréz Rétfalvi et Pascal Robichaud

Lise Dubois et **Marthe Robichaud** sont élues membres du Comité consultatif de sélection de la rectrice ou du recteur et vice-chancelier.

10. COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION DE LA RECTRICE OU DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

R : 30-SAC-160311

Olivier Clarisse, appuyé par Jean-François Cyr, propose :

« *Que les bulletins de vote soient détruits.* »

Vote sur R30

unanime

ADOPTÉE

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur et vice-chancelier soulève trois points.

Premier point

Le recteur félicite les départements et les facultés ainsi que les gens qui ont préparé les dossiers formant le rapport du Comité des programmes. La qualité des documents est remarquable et le travail est extraordinaire. Bien souvent, les travaux du Sénat académique sont mal compris, mais c'est un travail essentiel et rigoureux qui assure la qualité du diplôme. Ceci assure aussi la crédibilité de l'Institution.

Deuxième point

Le recteur et vice-chancelier explique qu'il a participé à une rencontre le 19 février dernier, rencontre organisée par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Plusieurs personnes ont participé à cette rencontre, notamment les recteurs des quatre universités publiques de la province, les représentants des étudiantes et des étudiants, des représentants des collèges communautaires, des professeures et professeurs ainsi que des fonctionnaires.

Le recteur explique que l'honorable Francine Landry a présenté à l'aide de diapositives électroniques la vision du gouvernement pour les études postsecondaires. La vision proposée, ayant comme titre « *Maximiser notre investissement* » repose sur quatre piliers interdépendants, soit le soutien aux étudiants, la viabilité à long terme, la stabilité de la main-d'œuvre et la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Le recteur indique clairement que la vision proposée par la ministre et celle du Sénat académique, voire de l'Université, sont très différentes l'une de l'autre.

Plus précisément, par rapport au pilier « Soutien aux étudiants », il faut savoir que l'Ontario a déposé un projet qui prévoit que tout étudiant qui provient d'une famille dont le revenu est inférieur à 50 000 \$ va recevoir suffisamment de bourses et de prêts pour payer les droits de scolarité. Il faut savoir que les contribuables paient les écarts. Techniquement, il ne s'agit pas de gratuité pour tous les étudiants. Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement utilise le mot « abordabilité » et indique qu'il veut aider les étudiantes et les étudiants autant que possible. Le recteur indique qu'il soupçonne que l'approche ontarienne pourrait se retrouver au Nouveau-Brunswick avec des modalités locales.

Enfin, lors de la présentation, la ministre a indiqué qu'il y aurait un financement fondé sur le rendement. De plus, des groupes de travail seront mis sur pied pour développer des mesures et des indicateurs de rendement. Le recteur indique qu'il n'a pas d'information supplémentaire à ce sujet.

Troisième point

Le recteur indique que l'on parle beaucoup de l'arrimage entre les programmes de l'Université et le marché du travail. Il rappelle que 94 % des diplômées et diplômés ont des emplois six mois après leur diplomation. Toutefois, les perceptions sont toutes autres. Il faut continuellement rappeler l'importance du rôle de l'Université et son impact dans le développement de la société.

De plus, le recteur indique que l'on parle très peu de la recherche dans les discussions avec le gouvernement. Dans la perception, on dirait que la recherche ne fait pas partie de la mission de l'Université. Il faut changer ces perceptions.

11. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

À ce titre, il rappelle que le colloque des jeunes chercheurs, sous l'égide la FESR, aura lieu sous peu. La sénatrice Izold Guihur explique que 68 étudiantes et étudiants vont présenter les résultats de leur recherche.

Le recteur termine son propos en soulignant les progrès accomplis en recherche.

12. SUIVI DES RÉUNIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-151117 ET CGV-151205

Aucun.

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1. Test de compétences langagières en français (TCLF)

Le sénateur Jean-François Cyr explique qu'un taux d'échec assez élevé a été noté par rapport au test de compétences langagières en français (TCLF), test dont la réussite est obligatoire pour remplir les exigences du Baccalauréat en éducation. Dans la correspondance déposée au Sénat, la FÉECUM soulève plusieurs préoccupations, notamment en ce qui concerne les étudiantes et les étudiants du groupe-pont. Il rappelle que tous les étudiantes et les étudiants en éducation n'ont pas nécessairement un souhait de poursuivre une carrière en éducation. Le sénateur Cyr aimerait savoir ce qui a été fait à date.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il a rencontré les dirigeants ainsi que le conseil étudiant de la Faculté des sciences de l'éducation, ainsi que certains étudiants et leurs parents. Il indique avoir donné le mandat à la doyenne et son équipe de revoir toute la question et d'apporter des correctifs nécessaires le cas échéant. Ce travail va prendre un certain temps.

La doyenne explique que le Centre de recherche et de développement en éducation a reçu le mandat de faire une étude approfondie pour avoir des résultats probants qui expliquent les échecs. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec la Faculté des arts et des sciences sociales par rapport au groupe-pont.

Le sénateur Cyr indique qu'il souhaite que les résultats de l'étude soient présentés au Sénat académique.

R : 31-SAC-160311

Jean-François Cyr, appuyé par Shawn Beaulieu, propose :

« Que la question du Test de compétences langagières en français (TCLF) revienne à l'ordre du jour du Sénat académique lorsque les résultats de l'étude seront connus. »

Vote sur R31

Pour 26

Contre 2

ADOPTÉE

13.2. Remerciements

Le recteur et vice-chancelier remercie chaleureusement Karl Bard, Shawn Beaulieu, Jean-François Cyr, Guillaume Lanteigne et Georges Semedo Cabral qui termineront leur mandat au sein du Sénat académique. Merci beaucoup.

14. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 6 mai 2016 à 8 h 30.

15. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 50.

Contresigné le _____

Raymond Théberge, président

Lynne Castonguay

Lynne Castonguay, secrétaire générale

SAC-160311

ANNEXE 1

Transcription de la 238^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 11 mars 2016

Disponible sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**

SAC-160311

ANNEXE 2

Enregistrement de la 238^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 11 mars 2016

Enregistrement déposé aux

Services des archives de l'Université de Moncton

Séance enregistrée par

**Réjean Kenny
Direction générale des technologies
Université de Moncton**

SAC-160311

ANNEXE 3

Documents de la 238^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 11 mars 2016

Document A : Lettre de la Fédération des étudiants et des étudiantes du centre universitaire de l'Université de Moncton	A(1-3)
Document B : Ordre du jour adopté	B(1-2)
Document C : Restriction facultaire – Formation linguistique	C(1-6)
Document D : Rapport du Comité des programmes	D(1-523)
Document E : Nomination au Comité d'attestation d'études	E(1-3)
Document F : Tiré à part de l'article 1 de la <i>Politique de sélection des cadres</i>	F(1-3)

Documents déposés sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/enbref/node/46>